

Règlement du Jeu DUCROS

« Epi Bon Zépis »

ARTICLE 1 – SOCIETE ORGANISATRICE

Établissement McCORMICK France S.A.S, au capital de 19 572 874 euros, immatriculée au Registre Commerce et des Sociétés d'Avignon sous le numéro 622 980 027 dont le siège social Site Agroparc - 315 Rue Marcel Demonque - 84917 Avignon Cedex 9, organise un jeu sans obligation d'achat du 26 septembre 2023 à 9h00 au 8 octobre 2023 à 23h00 avec annonce des gagnants le 9 octobre 2023 à 10h.

La société se réserve le droit de modifier la totalité du **Jeu Epi Bon Zépis** à tout moment.

L'opération est intitulée : **Epi Bon Zépis !**

ARTICLE 2: ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux et aux communications électroniques en vigueur en France.

ARTICLE 3 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

3.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique résidant à la Martinique, qui désire s'inscrire depuis le lien suivant : <https://www.my-stan.com/games/accueil-ducros/>

La société se réservant le droit de procéder à toutes les vérifications nécessaires concernant l'identité, l'adresse postale et / ou électronique des participants.

3.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement l'ensemble du personnel de la Société et des Partenaires, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

3.3 Les personnes n'ayant pas justifié leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auraient fournies de façon inexactes ou mensongères seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

3.4 La participation au Jeu implique pour tout participant l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non-respect du dit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de gratification.

ARTICLE 4 : ACCES AU JEU

Le Jeu se trouve sur l'application dédiée disponible depuis l'URL <https://www.my-stan.com/games/accueil-ducros/> via la page Facebook de DUCROS Antilles Guyane https://www.facebook.com/ducrosantilles/?locale=fr_FR et via le QR code positionné sur les PLV en magasin. Il est ouvert à toute personne répondant aux conditions de participation.

ARTICLE 5 : MODALITE DE PARTICIPATION

Le jeu est un quiz. Pour y participer, il faut se rendre sur la page Facebook DUCROS Antilles Guyane ou sur l'application dédiée à ce jeu <https://www.my-stan.com/games/accueil-ducros/>

Chaque joueur valide un formulaire d'inscription et doit ensuite répondre à trois questions :

- Ducros est une marque française établie en Provence depuis : **1963** - 1990 - 2011.
- Il est conseillé d'utiliser le Poivre : avant - pendant - **après cuisson**.
- Complétez la phrase : Ducros, on se décarcasse, ... : vous épicez – vous cuisinez - **vous assurez**

Une fois les réponses validées en ligne, la participation du joueur est enregistrée. Ils peuvent partager le jeu sur leurs réseaux sociaux. Il n'y a pas de nombre limite de participation. À l'issue du jeu, un tirage au sort sera réalisé parmi l'ensemble des participants ayant correctement répondu aux trois questions.

ARTICLE 6 : MODALITES DE PARTICIPATION

Ce jeu est un jeu à participation multiple.

Les participants sont invités à effectuer les actions suivantes pendant la durée du Jeu :

Aller sur la page Facebook de DUCROS Antilles Guyane pour participer via les posts jeu « Epi Bon Zépis ».

Et/ou scanner le QR code disponible sur les PLV présentes dans les magasins participants en Martinique.

S'inscrire au Jeu en remplissant le formulaire d'inscription prévu à cet effet. Les participants doivent renseigner l'ensemble des zones de saisie. La Société organisatrice se réserve le droit de vérifier l'exactitude des données fournies par les participants.

Accepter le présent règlement de Jeu.

L'enregistrement des participations s'effectue de façon continue pendant toute la durée du Jeu. Les participants s'obligent à fournir des informations correctes, complètes, sincères et lisibles. Toute participation fautive, incomplète, incorrecte ou illisible ne sera pas prise en compte. Plusieurs participations par personne physique répondant aux présentes conditions sont autorisées pendant toute la durée du Jeu. Aucun autre moyen de participation, notamment par courrier, ne sera pris en compte. Les participations réalisées de manière contrevenante au présent règlement, ou sans respecter les conditions de participation, l'intégrité et le principe du Jeu ne seront pas prises en compte.

Valider leur participation.

Leur participation est alors prise en compte.

ARTICLE 7 : PREUVE

Il est convenu que les données contenues dans les systèmes d'information du site, de la Page, de l'Application, de la Société organisatrice, et, le cas échéant, dans ceux de leurs prestataires, ont force probante quant aux éléments de connexion, aux dates et heures de participation et aux informations renseignées par les participants.

ARTICLE 8 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Le tirage au sort aura lieu le 9 octobre 2023 à 10h. Les gagnants seront désignés après vérification de leur éligibilité au gain de la dotation le concernant. Les participants désignés seront contactés par mail et téléphone par l'Organisateur. Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant sa prise de contact, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de

l'Organisateur.

La remise des dotations sera réalisée par L'agence Nautilus Caraïbes, Haut de Californie, Morne Pavillon, 97232, Tel : 0596 62 93 69, pour le compte de l'établissement McCORMICK France S.A.S.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser son nom et prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leur âge, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, l'Organisateur se réserve le droit de demander une copie de la pièce d'identité du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse fausse entraîne l'élimination immédiate du participant et le cas échéant le remboursement des lots déjà envoyés.

ARTICLE 9 : DOTATIONS

- 1 barbecue Weber d'une Valeur de 269 €TTC
- 1 Kit ustensiles barbecue d'une valeur de 29,99 €TTC
- 2 tabliers d'une valeur unitaire de 10 €TTC.
- 5 produits Ducros d'une valeur unitaire de 1,95€TTC

Pour une valeur totale de **328,74 €TTC**

ARTICLE 10 : RECUPERATION DES LOTS

Suite à leur participation en cas de gain, les gagnants recevront toutes les informations nécessaires à la récupération des lots via mail dans les 15 jours ouvrés (hors week-end et jours fériés), à partir de l'annonce des gagnants.

Les dotations seront à L'agence Nautilus Caraïbes, Haut de Californie, Morne Pavillon, 97232, Tel : 0596 62 93 69, pour le compte de l'établissement McCORMICK France S.A.S.

Les lots ne sont pas interchangeable contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

La valeur indiquée pour le(s) lot(s) correspond au prix public TTC couramment pratiqué ou estimé à la date de rédaction du règlement, elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation. La Société Organisatrice ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation des lots.

ARTICLE 11 : LIMITATION DE RESPONSABILITE

La participation au **Jeu Epi Bon Zépis** implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toutes données et/ou informations sur Internet n'étant pas directement liées au jeu (nom, prénom, adresses, et numéro de téléphone) ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toutes données ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bug informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tous dommages causés à l'ordinateur d'un Participant ;
9. de toutes défaillances techniques, matérielles et logicielles de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système d'un Participant ;
10. du dysfonctionnement des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

La connexion de toute personne à : (https://www.facebook.com/ducrosantilles/?locale=fr_FR) et la participation des joueurs au **Jeu Epi Bon Zépis** se fait sous leur entière responsabilité. La Société Organisatrice pourra annuler tout ou une partie du **Jeu Epi Bon Zépis** s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant participer au **Jeu Epi Bon Zépis** sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

Le jeu concours n'est pas géré ou parrainé par la société Facebook Meta. La société ne pourra donc en aucun cas être tenue comme responsable de tout litige lié au jeu. Pour toutes questions, commentaires ou plaintes concernant le Jeu, il faut s'adresser aux organisateurs du jeu et non à Facebook Meta. Tout contenu soumis est sujet à modération. La société organisatrice s'autorise de manière totalement discrétionnaire à accepter, refuser ou supprimer n'importe quel contenu y compris ceux déjà téléchargés sans avoir à se justifier.

L'organisateur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un événement indépendant de sa volonté, elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuirait au bon déroulement du jeu. En outre, le parrainage de personnes fictives entraînera l'élimination immédiate du joueur. De même, toutes tentatives d'utilisation du jeu en dehors de l'interface non modifiée mis en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

ARTICLE 12 : DONNEES PERSONNELLES

La participation au Jeu implique la collecte et le traitement des données personnelles des Participants.

Le traitement a pour base légale le consentement des Participants.

Ces données sont les suivants : nom, prénom et pour les gagnants : nom, prénom, adresses et numéro de téléphone.

Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à la récupération des prix.

Ces informations sont destinées à l'Organisateur, et pourront être transmises à ses prestataires techniques et à un prestataire assurant la remise des lots. Ces données ne seront pas utilisées à d'autres fins et seront détruites 6 mois après la date de fin du jeu par l'Organisateur.

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite (Loi Informatique et Libertés) et au règlement européen pour la protection des données personnelles (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018, les Participants bénéficient d'un droit d'accès, de limitation, de rectification, d'opposition, de portabilité, de mise à jour lorsqu'elles sont inexactes ou incomplètes et de suppression des données les concernant.

Les Participants disposent enfin du droit de définir des directives définissant la manière dont ils entendent que soient exercés, après leur décès, ces droits. Vous pouvez exercer ce droit à tout moment en adressant un courrier accompagné d'une photocopie de votre pièce d'identité ou de votre passeport à l'adresse suivante :

SERVICE CONSOMMATEURS McCORMICK

315 Rue Marcel Demonque

84917 AVIGNON CEDEX 9

Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Les Participants disposent du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (www.cnil.fr).

ARTICLE 13 : DEPOT DU REGLEMENT

A compter du 26/09/2023, ce Jeu fait l'objet du présent règlement, déposé auprès du cabinet d'avocats à Schoelcher 97233, Martinique. Le règlement est disponible à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse suivante : McCORMICK France S.A.S, Site Agroparc - 315 Rue Marcel Demonque - 84917 Avignon Cedex 9.

Les timbres liés à la demande écrite d'une copie du règlement seront remboursés au tarif lent sur simple demande.

ARTICLE 14 : LITIGES

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives **Jeu Epi Bon Zépis** doivent être formulées sur demande écrite à Établissements McCORMICK France S.A.S, Site Agroparc - 315 Rue Marcel Demonque - 84917 Avignon Cedex 9.

En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal du ressort d'Avignon ayant droit, auquel compétence exclusive est attribuée.